

REUNION DU 09 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre le neuf janvier à 19 h 30, les membres du Conseil municipal de la commune de Marigny-le-Lozon se sont réunis dans la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

| | | | |
|-------------|-----------------|-----------|------------|
| Convocation | 03 janvier 2024 | Affichage | 14/02/2023 |
| Quorum (12) | 17 | Votants | 20 |

Etaient convoqués les conseillers municipaux suivants : LEMAZURIER Fabrice, HOMMET Adèle, BOURBEY Marc, MAROIE Serge, GENET Philippe, PRADEAU-BREARD Philippe, BESSON Huguette, MONTAGNE Noël, LE BUZULLIER Chantal, LAMOUREUX Serge, TAPSOBA Désiré, LEGENDRE Martine, GIRES Pascal, BISSON Caroline, MARTIN Fabienne, MAUDUIT Ludovic, LESAGE Florence, DESLANDES Angélique, DOLOUE Cédric, LAGRANGE Emmanuel, BISSON Valérie, LEVAVASSEUR Nadège, TINET Ophélie, LESOUEF Nicolas.

Absents excusés : LAGRANGE Emmanuel, LE BUZULLIER Chantal, MARTIN Fabienne, LEVAVASSEUR Nadège, TINET Ophélie, BISSON Caroline, TAPSOBA Désiré

Pouvoirs : MARTIN Fabienne donnant pouvoir à GIRES Pascal, LEVAVASSEUR Nadège donnant pouvoir à LESOUEF Nicolas, LE BUZULLIER Chantal donnant pouvoir à MONTAGNE Noël.

Ordre du jour : /1/ SAINT-LO AGGLO : FONDS DE CONCOURS. 2/ TRANSFERT AU PROFIT DE LA COMMUNE DES BIENS APPARTENANT AUX ANCIENS COMBATTANTS (MEMORIAL COBRA). 3/ BORNAGE DE LA PARCELLE DU PRESBYTERE. 4/ MISE EN VENTE DU PRESBYTERE. 5/ SECURISATION ET MODIFICATION DES ITINERAIRES DE GRANDE RANDONNEE PEDESTRE AUTOUR DE MARIGNY. 6/ DEPOT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES. QUESTIONS DIVERSES

Ajout à l'ordre du jour :

Le maire demande à ajouter la question n°7 : AMENAGEMENT DE BOURG DE MARIGNY-TRANCHE 2: AVENANT 1 LOT 3

Aucune objection n'est émise, la question est ajoutée à l'ordre du jour.

Le conseil municipal, après avoir désigné LESAGE Florence comme secrétaire de séance, approuve le compte-rendu du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023.

SAINT-LO AGGLO : FONDS DE CONCOURS 240109-01

Conformément à la délibération communautaire du 21 juin 2021 portant adoption du pacte financier et fiscal 2021-2026 aux communes membres de Saint-Lô Agglo, modifié par l'avenant 1 du 27 mars 2023, un fonds de concours communal est prévu à hauteur de 49 % du reste à charge HT du projet réalisé par Saint-Lô Agglo sur le territoire communal.

Un projet de rénovation des vestiaires du stade annexe est envisagé sur 2024 pour un montant global de 56 667 € et un reste à charge pour la commune de 22 213 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Donne son accord pour le versement d'un fonds de concours pour les travaux de rénovation des vestiaires du stade annexe à hauteur de 22 213 €,
- Dit que les crédits seront prévus sur le budget communal 2024,
- Autorise le maire à signer la convention de versement du fonds de concours et toutes les pièces afférentes.

TRANSFERT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE MARIGNY, DES BIENS APPARTENANT AUX ANCIENS COMBATTANTS (MEMORIAL COBRA). 240109-02

Les anciens combattants de Marigny (section des A.C.P.G C.A.T.M T.O.E veuves du canton de Marigny) souhaitent transférer à la commune l'ensemble des biens présents dans le Mémorial Cobra situé au 2 rue des Alleux à Marigny.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte le transfert des biens du Mémorial Cobra au profit de la commune
- Dit que la cession est gracieuse
- Dit qu'un acte de transfert sera rédigé par l'office notarial LELONG-MARTY
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes.

BORNAGE DE LA PARCELLE DU PRESBYTERE 240109-03

Dans le cadre de projet de cession de l'ancien presbytère situé 1 place de l'Eglise à Marigny, il convient de revoir le bornage du terrain afin de dissocier le chemin d'accès depuis la rue Chanoine de Groucy de la parcelle AB 166 et revoir la limite de propriété à céder.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal autorise le maire à missionner un géomètre pour redélimiter la parcelle de l'ancien presbytère de Marigny.

MISE EN VENTE DU PRESBYTERE

L'ancien presbytère situé rue de l'église à Marigny étant libre depuis le 1^{er} janvier 2024, le maire propose aux conseillers municipaux de le mettre en vente.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal demande le report du vote de cette question souhaitant que le maire apporte des éléments complémentaires sur les possibilités de protection du bâtiment principal et de valorisation de la parcelle.

SECURISATION ET MODIFICATION DES ITINERAIRES DE GRANDE RANDONNEE PEDESTRE AUTOUR DE MARIGNY 240109-04

Le comité départemental de la randonnée pédestre de la Manche assure le suivi et le balisage des itinéraires de Grande Randonnée. Il propose de rectifier le tracé de l'itinéraire afin de permettre à Marigny d'être village étape entre deux itinéraires de Grande Randonnée.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

DEPOT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES 240109-05

La commune est propriétaire de ses archives et peut décider d'en confier la garde aux Archives départementales. Le dépôt est effectué à titre gratuit et permet d'assurer de bonnes conditions de conservation

Un inventaire est dressé par les archives départementales qui assurent la conservation, le classement et la consultation. Les documents déposés restent la propriété de la commune

Les locaux d'archives des communes déléguées de Marigny et de Lozon ne permettant pas d'assurer la conservation du volume d'archives actuel dans de bonnes conditions de

conservation, le maire propose de confier la garde des documents les plus anciens aux archives départementales.

Le conseil, à l'unanimité, décide de déposer aux archives départementales de la Manche, les registres d'Etat Civil antérieurs à 1932 et les archives de la commune antérieures à 1945

AMENAGEMENT DE BOURG DE MARIGNY-TRANCHE 2: AVENANT 1 LOT 3 240109-06

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le code de la commande publique,
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2024 de la commune,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- de conclure l'avenant ci-après détaillé avec l'entreprise SARL LES PAYSAGES D'ELLE NORMANDIE de Villers Fossard dans le cadre des travaux relatifs à l'aménagement de bourg de Marigny – tranche 2

Lot 3 – Espaces verts

Attributaire : SARL LES PAYSAGES D'ELLE NORMANDIE

Marché initial : 9 212.00 HT

Avenant n° 1 : - 1 235.00 HT

Nouveau montant du marché : 7 977.00 HT

Modification en % -13.41 %

Objet : moins-value pour arbres non plantés et diminution de la haie bocagère

- d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

QUESTIONS DIVERSES

Projet de dojo

Le maire fait part aux conseillers municipaux du projet de réhabilitation des anciens locaux SEGPA du collège Jean Monnet en dojo qui pourrait se réaliser en partenariat avec le collège et la fédération de Judo.


PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le maire rappelle que le plan communal de sauvegarde a été approuvé le 24 juin 2013 et mis à jour le 1er décembre 2023. Il informe qu'il a été décidé de nommer un responsable « Risque » en la personne de M. Nicolas LESOUEF.

Calendrier des élus :

| | |
|----------------|---------------------------------------|
| 26/01/2024 20h | <i>Vœux du Maire</i> |
| 13/02/2024 20h | <i>Conseil municipal</i> |
| 05/03/2024 18H | <i>Commission finances – budgets</i> |
| 12/03/2024 20h | <i>Conseil municipal</i> |
| 19/03/2024 20h | <i>Vote du budget du CCAS</i> |
| 26/03/2024 20h | <i>Vote des budgets de la commune</i> |

-Délibérations prises au cours de la séance : 240109-01 ;240109-02 ;240109-03 ;240109-04 ;240109-05 ;240109-06

| NOM | PRENOM | FONCTION | SIGNATURE |
|------------|----------|----------------------|---|
| LEMAZURIER | Fabrice | Maire |  |
| LESAGE | Florence | Secrétaire de séance |  |